

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 octobre 2021

Objet : Recrutement par voie de contrat de projet

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 5 octobre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI. Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Avait donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Yves COSCAS, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Patrick de la MARQUE à Madame Aurore THIROUX, Monsieur Bernard FOISY à Madame Rahnia HAMA, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Roger LUZI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Recrutement par voie de contrat de projet

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu la loi 2019- 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération 2021-32 du 15 juin 2021 portant fixation du régime indemnitaire des personnels du Centre de gestion,

Considérant que des besoins en lien avec l'activité du CIG, justifient un recrutement par la voie d'un contrat de projet.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement de cinq agents contractuels dans le cadre d'un contrat de projet au sein du CIG, afin de participer aux différentes étapes des opérations liées aux élections professionnelles de 2022 et d'accompagner les collectivités affiliées :

- trois agents seront recrutés sur le cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial,
- un agent sur le cadre d'emplois de technicien territorial
- et un agent sur le cadre d'emplois d'attaché territorial.

La durée de ces contrats sera conforme au cadre réglementaire.

Article 2 : **DIT** que la rémunération correspondant à ces emplois non permanents sera fixée par référence à la grille indiciaire d'un des cadres d'emplois précités, selon la formation et l'expérience des candidats et comprendra le régime indemnitaire alloué aux autres agents de l'établissement relevant du grade de recrutement.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, comptes 63 et 64.

Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

